

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CONILHAC CORBIERES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Serge BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 22/06/2022

PRESENTS (11) : Messieurs Serge BRUNEL, Jean-Luc CABILLE, Philippe MARTY, Stéphane DARZENS, Julien SENDROUS, Claude COURSET, Charles-Henri GALMICHE ; Mesdames Marie GRAUBY-LAFFONT, Judith FABRE, Sandra BINARD, Martine PANOUILLET

ABSENTS EXCUSES (3) : Jocelyne ARINO (pouvoir à Serge BRUNEL), René GRAUBY (pouvoir à Marie GRAUBY-LAFFONT), Isabelle REYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Marie GRAUBY-LAFFONT, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N°5- DELIBERATION N°36-2022
MODIFICATION DE LA CONVENTION DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire expose sa volonté de modifier les modalités ainsi que les tarifs de location des salles communales aux particuliers. Pendant deux ans, la commune n'a pu louer ses salles à cause de la crise sanitaire liée au COVID-19. Cette période a permis au maire et aux élus de réfléchir aux modifications qu'ils souhaiteraient apporter en élaborant un bilan des locations des salles faites ces dernières années. Est ressorti de ce bilan plusieurs constats : les locataires n'étaient pas toujours respectueux des conditions de location, et les tarifs ne correspondaient pas à la réalité des charges liées à la location.

Par conséquent, Monsieur le Maire souhaite modifier les tarifs de locations des salles communales comme suit :

Salle	Jusqu'en 2021	2022
Salle des fêtes	220€	300€
Salle Michel Olive	46€	120€

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des présents,

APPROUVE la modification des tarifs de location des salles communales ;

AUTORISE le Maire a apporté toute modification à la convention qu'il juge opportune.

Le Maire,